
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 13 janvier 2020

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 4)	
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 4)	
Appel nominal	(p. 4)	
Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 9 décembre 2019	(p. 5)	
N° CP-2020-3636	<i>Jonage - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue du Galibier et du bassin de rétention situé chemin du Vivier et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) SOFIREL -</i>	(p. 6)
N° CP-2020-3637	<i>Jonage - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Galibier et rue du Lautaret, et appartenant à l'association syndicale libre (ASL) Le Coteau du Vivier -</i>	(p. 6)
N° CP-2020-3638	<i>Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société NEXITY d'une partie de parcelle située avenue du 8 mai 1945 -</i>	(p. 6)
N° CP-2020-3639	<i>Rochetaillée sur Saône - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle et échange sans soulte avec la société par actions simplifiée (SAS) STYLIMMO, ou toute société en son nom constituée, de 3 parcelles de terrain nu situées chemin de l'Espérance -</i>	(p. 6)
N° CP-2020-3640	<i>Prestations d'expertise et d'assistance à la mise en oeuvre opérationnelle de stratégies économiques métropolitaines - Lot n° 1 : commerce - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 7)
N° CP-2020-3641	<i>Projet de remise gracieuse de pénalités et majorations de taxes d'urbanisme -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3642	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3643	<i>Lyon 3° - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à l'association Majo logement auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué - Transfert à la fondation AJD Maurice Gounon de l'encours de l'association Majo logement - Décisions modificatives aux décisions du Bureau de la Communauté urbaine n° B-2005-2915 du 7 février 2005 et n° B-2010-1871 du 11 octobre 2010 -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3644	<i>Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3645	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'hôpital Saint Joseph Saint Luc et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Banque postale, de la Caisse d'épargne et du Crédit coopératif - Nouveaux emprunts - Décision modificative à la délibération du Conseil général du Rhône du 31 janvier 2004 -</i>	(p. 8)

N° CP-2020-3646	<i>Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3647	<i>Tassin la Demi Lune - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3648	<i>Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Eriila et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3649	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par actions simplifiée à capital variable organisme régional solidaire (ORSOL) et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3650	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) coopérative de production d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès du Crédit coopératif -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3651	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère Rhône-Alpes et à tout organisme susceptible qui pourrait lui être substituée auprès d'Arkéa -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3652	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2020-3653	<i>Fourniture de pièces détachées et maintenance pour surpresseurs d'air de marque HIBON, RIETSCHLE et ROBUSHI sur les stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 10)
N° CP-2020-3654	<i>Vaulx en Velin - Villeurbanne - Mission Carré de Soie - Consultation de marché d'études, d'expertises et de conseil - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-3655	<i>Lyon 2° - Pôle de covoiturage quai Gailleton - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable -</i>	(p. 10)
N° CP-2020-3656	<i>Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Autoroutes A6/A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Requalification A6/A7 - Horizon 2020 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 10)
N° CP-2020-3657	<i>Location et maintenance d'un système de géolocalisation et de main courante d'exploitation mobile pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 10)
N° CP-2020-3658	<i>Travaux de gros entretien - Renouvellement et modification du génie civil pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 10)
N° CP-2020-3659	<i>Entretien et maintenance de l'éclairage public sur les voies rapides de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 10)
N° CP-2020-3660	<i>Lyon 3° - Opération d'allongement et de mise aux normes du tunnel Vivier Merle - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain par un panneau à messages variables (PMV) - Convention entre la société civile immobilière (SCI) CORELY et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 10)
N° CP-2020-3661	<i>Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges -</i>	(p. 12)
N° CP-2020-3662	<i>Prestations de design et expérimentations de services numériques - Lancement de la procédure de marché avec négociation pour un accord-cadre de prestations de service - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de service -</i>	(p. 12)
N° CP-2020-3663	<i>Maintenance et acquisition d'outils de contrôle qualité et prestations associées - Lancement de la procédure de marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services -</i>	(p. 12)
N° CP-2020-3664	<i>Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projets européen Horizon 2020 intitulé Alimentation 2030 - Habilitier les villes en tant qu'agents de la transformation du système alimentaire - Demande de subventions auprès de l'Union européenne -</i>	(p. 13)

N° CP-2020-3665	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin du Montout et appartenant à la société civile immobilière (SCI) BB Immo -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3666	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 5 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. et Mme Da Rocha -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3667	<i>Lyon 7° - Equipement public - Acquisition, à titre gratuit, de 17 parcelles de terrain nu situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Techsud et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Porte Ampère ou à toute société à elle substituée -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3668	<i>Neuville sur Saône - Genay - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement immobilier situé avenue des Frères Lumière à Neuville sur Saône et Genay, sur les parcelles cadastrées AD 420, AD 421, AM 632, AM 634 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Jéro -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3669	<i>Saint Priest - Réserves foncières - Développement économique - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain cadastrées DI 262 et DI 263 situées 25 rue Aristide Briand et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Solyem -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3670	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route de Collonges, angle impasse de Hurlevent et appartenant aux conjoints Michoux-Grange et à la société civile immobilière (SCI) MVO -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3671	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 2 et 4 rue des Bienvenus et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Mozaik -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3672	<i>Corbas - Plan de cession - Développement économique - Secteur Montmartin - Site des Abattoirs - Cession, à titre onéreux, à la société à responsabilité limitée (SARL) Centre Express Limousin (CEL 69), des parcelles de terrain nu cadastrées AS 90 et AS 69 pour partie, situées 4 rue du Mont Blanc - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1640 du 15 mai 2017 -</i>	(p. 17)
N° CP-2020-3673	<i>Couzon au Mont d'Or - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'un terrain bâti situé 30 rue Aristide Briand -</i>	(p. 19)
N° CP-2020-3674	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 58 rue Victor Hugo -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3675	<i>Tassin la Demi Lune - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville d'une propriété située 60 avenue du 11 novembre 1918 -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3676	<i>Villeurbanne - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat d'un immeuble situé 1 rue Viret -</i>	(p. 19)
N° CP-2020-3677	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Projet cours Tolstoï - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Villeurbanne, d'un local commercial formant le lot n° 2 de la copropriété située 115 cours Tolstoï -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3678	<i>Pierre Bénite - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et le service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), de terrains situés 96 boulevard de l'Europe et 63 rue Henri Barbusse -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3679	<i>Vénissieux - Equipement public - Echange, avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux de parcelles de terrain nu situées avenue Jean Moulin et rue Président Salvador Allende -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3680	<i>Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de l'immeuble situé 20 rue de la Platière -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-3681	<i>Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Cyril Suiffet, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint Bonnet de Mure - Approbation de la convention d'indemnisation -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3682	<i>Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Cyril Suiffet, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint Bonnet de Mure - Approbation de la convention d'indemnisation -</i>	(p. 15)

N° CP-2020-3683	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Réalisation des équipements publics à destination scolaire et d'esplanade dans le secteur Vaulx en Velin La Soie - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel et d'une convention de mise à disposition de places de stationnement avec la société civile immobilière (SCI) La Soie -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3684	<i>Prestations d'assistances rédactionnelles et de retranscriptions de réunions professionnelles diverses pour la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : prestations de transcriptions simples - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 17)
N° CP-2020-3685	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain par une station du vélo en libre-service Vélo'V - Convention entre la Ville de Saint Didier au Mont d'Or, la société JC Decaux France et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 17)
N° CP-2020-3686	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 30 novembre 2019 -</i>	(p. 5)
N° CP-2020-3687	<i>Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Christophe Dercamp pour un déplacement à Boston (Etats-Unis) du 12 au 17 janvier 2020 -</i>	(p. 5)
N° CP-2020-3688	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Renouvellement du bail commercial consenti à M. Denis Eichenlaub pour une activité de pharmacie - Convention d'occupation temporaire pour le transfert provisoire de la pharmacie au niveau 1 -</i>	(p. 5)
N° CP-2020-3689	<i>Lyon 4° - Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPé) de Lyon - Site Le Clos - 1 rue Philippe Lassalle et 5 rue Anselme - Convention conclue avec l'Etat - -</i>	(p. 5)
N° CP-2020-3690	<i>Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et les associations chargées de la mission d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-3691	<i>Logement d'abord - Attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020 - Approbation de la convention-type -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3692	<i>Craponne - Francheville - Lyon 5° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Sainte Foy lès Lyon - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2019 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-3693	<i>Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Marché de travaux - Lot n° 5 : revêtement de sol - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement d'entreprises Maia Sonnier (mandataire) - Gauthey-Desactiv'Concept (SDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3694	<i>Plan Oxygène - Zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon (ZFE) - Attribution de subventions aux PME, dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions -</i>	(p. 13)
N° CP-2020-3695	<i>Partenariat avec le Centre mémoire de ressources et de recherche (CM2R) des Hospices civils de Lyon (HCL) - Approbation d'une convention d'échange de données -</i>	(p. 12)
N° CP-2020-3696	<i>LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Conventions de partenariat culturel -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-3697	<i>LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Convention de mise à disposition de mobiliers archéologiques avant transfert de propriété -</i>	(p. 18)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 13 janvier 2020 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 2 janvier 2020 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Geoffroy, Laurent (pouvoir à Mme Rabatel), Frih, M. Bernard.

Absents non excusés : MM. Crimier, Barral, Vesco.

Membres invités

Absents non excusés : Mme Runel, MM. Devinaz, Gouverneyre et Lebuhotel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 9 décembre 2019

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 9 décembre 2019. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Abadie, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais passer la parole à monsieur Kabalo qui a un problème d'agenda et qui doit nous quitter précipitamment. Je vais lui laisser la parole pour ses dossiers. Merci beaucoup.

N° CP-2020-3686 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 30 novembre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2020-3687 - Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Christophe Dercamp pour un déplacement à Boston (Etats-Unis) du 12 au 17 janvier 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2020-3688 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Renouvellement du bail commercial consenti à M. Denis Eichenlaub pour une activité de pharmacie - Convention d'occupation temporaire pour le transfert provisoire de la pharmacie au niveau 1 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2020-3689 - Lyon 4° - Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPé) de Lyon - Site Le Clos - 1 rue Philippe Lassalle et 5 rue Anselme - Convention conclue avec l'Etat - - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2020-3686 à CP-2020-3689. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci monsieur le Président, précipitamment et momentanément, 4 dossiers. Pour les dossiers n° CP-2020-3686 et CP-2020-3687, il vous est demandé de prendre acte des déplacements effectués par nos collègues, sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2019 et du 12 au 17 janvier 2020.

Le dossier n° CP-2020-3688 concerne le Centre d'échanges de Lyon-Perrache. Il s'agit du renouvellement et de la régularisation du bail commercial concernant monsieur Eichenlaub pour une occupation temporaire et le transfert provisoire de la pharmacie, au niveau 1, pour une durée de 5 années, pendant la période des travaux du réaménagement du CELP.

Le dossier n° CP-2020-3689 concerne Lyon 4°. Il vous est demandé d'approuver les modalités de prise en charge par la Métropole, pour l'entretien et la gestion des biens affectés aux Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPé) et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il a des demandes d'intervention ? Non, donc je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2020-3636 - Jonage - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue du Galibier et du bassin de rétention situé chemin du Vivier et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) SOFIREL - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-3637 - Jonage - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Galibier et rue du Lautaret, et appartenant à l'association syndicale libre (ASL) Le Coteau du Vivier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-3638 - Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société NEXITY d'une partie de parcelle située avenue du 8 mai 1945 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-3639 - Rochetaillée sur Saône - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle et échange sans soulte avec la société par actions simplifiée (SAS) STYLIMMO, ou toute société en son nom constituée, de 3 parcelles de terrain nu situées chemin de l'Espérance - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2020-3636 à CP-2020-3639. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, ces 4 dossiers concernent des déclassements.

Pour le dossier n° CP-2020-3636, la SAS SOFIREL aménageur du lotissement Sous Vivier situé rue du Galibier à Jonage a sollicité la Métropole de Lyon pour l'acquisition et le classement dans le domaine public d'une parcelle d'une superficie de 2 454 m².

Par ailleurs, il est aussi prévu l'acquisition et le classement dans le domaine public de voirie métropolitain, du bassin de rétention d'une superficie de 854 m² situé chemin du Vivier à Jonage. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ces classements.

Ces classements ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, ces procédures seront dispensées d'enquête publique. Le vendeur ayant accepté les conditions d'acquisition qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi. Aux termes du compromis, la parcelle cadastrée AP 137 et le bassin de rétention seront acquis par la Métropole à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2020-3637 concerne également la Ville de Jonage. Dans le cadre du classement dans le domaine public métropolitain de la rue du Galibier que l'on vient de voir et de la rue du Lautaret à Jonage, une acquisition foncière reste à réaliser par la Métropole de Lyon concernant 2 parcelles d'une superficie totale de 3 157 m².

L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce classement. Il n'y a pas d'atteinte aux conditions de desserte et cette procédure sera dispensée d'enquête publique. Le vendeur a accepté les conditions d'acquisition qui lui ont été proposées et un compromis a, d'ores et déjà, été établi. Aux termes du compromis, les biens reviendront donc à la Métropole, à titre gratuit, et intégreront le domaine public de la voirie.

Le dossier n° CP-2020-3638 concerne toujours un déclassement sur la Commune de Corbas. Dans le cadre de son projet de construction avenue de Corbetta et avenue du 8 mai 1945 à Corbas, la société NEXITY a souhaité inclure dans son opération une partie de la parcelle cadastrée BW 99 qui appartient au domaine public de voirie métropolitain.

De ce fait, le déclassement de la partie de la parcelle pour une superficie de 168 m² environ, doit être envisagé avant sa cession à titre onéreux par la Métropole de Lyon à la société NEXITY. L'ensemble des services est favorable à ce déclassement.

Compte tenu de la présence de réseaux, leur dévoiement sera à la charge de l'acquéreur. Par contre, il faudra constituer une servitude de passage pour la canalisation d'eaux pluviales qui traverse cette parcelle. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte dispense d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi. Aux termes de ce compromis, l'emprise sera cédée au prix de 175 €/m², soit 29 400 €.

Le dossier n° CP-2020-3639 concerne Rochetaillée sur Saône. Dans le cadre de l'aménagement d'un accès au lotissement Côté Saône, situé à proximité du chemin de l'Espérance à Rochetaillée sur Saône, la SAS STYLIMMO a sollicité la Métropole de Lyon, afin de procéder à un échange de terrains permettant d'améliorer les abords de ce futur lotissement.

Aux termes de la convention d'échange, la Métropole céderait donc à la SAS STYLIMMO, ou à toute société en son nom constituée, le bien désigné et cadastré AB 321 pour une superficie de 80 m² pour un prix de 5 500 €.

Cette parcelle appartenant au domaine public de voirie métropolitain, il convient donc de procéder en priorité à son déclassement avant de la céder. Les services ont donné un avis favorable à ce déclassement.

La présence de réseau fera que les dévoiements seront à la charge de l'acquéreur. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

En contrepartie, la SAS STYLIMMO céderait par voie d'échange à la Métropole, une parcelle située chemin de l'Espérance, cadastrée AA 114 et AB 317, pour un montant de 3 770 € pour la première et 1 730 € pour la deuxième.

Les parcelles seront donc cédées par la SAS STYLIMMO devront être intégrées dans le domaine public de voirie métropolitain. Il sera procédé à la régularisation d'un échange sans soulte, dont la valeur des biens de part et d'autre est arrêtée à 5 500 €. La Métropole prendra à sa charge les frais inhérents à la régularisation de l'acte. Voilà, monsieur le Président pour l'ensemble de mes dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2020-3640 - Prestations d'expertise et d'assistance à la mise en oeuvre opérationnelle de stratégies économiques métropolitaines - Lot n° 1 : commerce - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda rapporte le dossier n° CP-2020-3640. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier vous propose des prestations d'expertise et d'assistance pour nous permettre d'être accompagnés en matière de commerce, en matière d'hébergement touristique et de loisirs marchands pour pouvoir accueillir, notamment l'implantation d'entreprises de manière à les orienter de façon cohérente.

Il est proposé de recourir à une procédure allotie en 3 lots distincts : commerce, hébergement touristique et loisirs marchands, avec :

- pour le commerce, un minimum de 40 000 € HT et maximum de 170 000 € HT,
- pour l'hébergement touristique pour lequel nous avons un schéma de 20 000 € HT et maximum de 40 000 € HT par période ferme,
- pour les loisirs marchands qui, jusqu'à présent ne faisait pas l'objet de prestations spécifiques de 20 000 € HT et maximum de 40 000 € HT.

Donc, il vous est demandé d'approuver le lancement de cet appel d'offres ouvert et d'autoriser ensuite monsieur le Président à signer l'accord-cadre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Bouzerda, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° CP-2020-3641 - Projet de remise gracieuse de pénalités et majorations de taxes d'urbanisme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm rapporte le dossier n° CP-2020-3641. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier qui a trait à une remise gracieuse de pénalités. Un particulier a acheté une maison et a été mal informé par son notaire, ce qui fait que dans un premier temps, il n'a pas payé la taxe locale d'équipement et de taxes annexes pour 5 104 €. Des pénalités lui ont donc été appliquées. Le Trésor public a reconnu qu'il était de bonne foi et nous allons donc proposer la remise gracieuse des pénalités de retard qui s'élèvent à 1 707 €.

M. LE PRESIDENT : Merci. J'imagine qu'il n'y a pas d'interventions sur ce dossier ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° CP-2020-3642 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3643 - Lyon 3° - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à l'association Majo logement auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué - Transfert à la fondation AJD Maurice Gounon de l'encours de l'association Majo logement - Décisions modificatives aux décisions du Bureau de la Communauté urbaine n° B-2005-2915 du 7 février 2005 et n° B-2010-1871 du 11 octobre 2010 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3644 - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3645 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'hôpital Saint Joseph Saint Luc et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Banque postale, de la Caisse d'épargne et du Crédit coopératif - Nouveaux emprunts - Décision modificative à la délibération du Conseil général du Rhône du 31 janvier 2004 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3646 - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3647 - Tassin la Demi Lune - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3648 - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Erilia et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3649 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par actions simplifiée à capital variable organisme régional solidaire (ORSOL) et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3650 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) coopérative de production d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3651 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère Rhône-Alpes et à tout organisme susceptible qui pourrait lui être substituée auprès d'Arkéa - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3652 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2020-3642 à CP-2020-3652. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, 11 dossiers de garanties d'emprunts à vous présenter : 3 décisions modificatives, de 9 décisions de nouvelles garanties. Il y a bien 11 dossiers pour supporter ces 12 dossiers.

Décisions modificatives

Le dossier n° CP-2020-3642 est au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et concerne le réaménagement de nombreuses lignes de prêts, avec des passages à taux fixe et des diminutions de marge et des allongements de durées de prêts, pour un montant de garanties de 83 748 018,37 €.

Le dossier n° CP-2020-3643 est au profit de la fondation AJD Maurice Gounon relatif à la reprise des emprunts garantis par la Métropole suite à la fusion absorption de l'association Majo logement.

Le dossier n° CP-2020-3645 est au profit de l'hôpital Saint Joseph Saint Luc, relatif au réaménagement de 12 prêts de garanties par la Métropole auprès de Dexia, du Crédit coopératif et de la Caisse d'épargne. Il consiste en l'allongement de la durée du prêt et de la baisse des taux, pour un montant garanti de 22 940 870 € et ce même dossier comporte lui une décision de nouvelle garantie, une garantie de prêt supplémentaire pour le développement de nouvelles activités et en conséquence, l'adaptation des locaux pour un montant garanti de 2,5 M€.

Nouvelles demandes de garanties

Le dossier n° CP-2020-3644 est au profit de la SA d'HLM Batigère pour l'acquisition en VEFA de 8 logements situés 73 rue de Cuire à Lyon 4°, pour un montant garanti de 650 250 €.

Ensuite, j'ai 2 dossiers au profit de la SA d'HLM Alliade habitat : le dossier n° CP-2020-3646 pour l'acquisition-amélioration de 4 logements rue des Bains à Lyon 9° pour un montant garanti de 252 733 € et le dossier n° CP-2020-3647 pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements rue Marcel Dutartre à Villeurbanne et 6 logements avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune pour un montant garanti de 985 606 €.

Le dossier n° CP-2020-3648 est au profit de la SA d'HLM Erilia pour l'acquisition de 40 logements avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin pour un montant garanti de 4 013 003 €.

Le dossier n° CP-2020-3649 est au profit de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ORSOL pour l'acquisition du foncier en vue de la construction de 13 logements, opération qui sera menée avec l'opérateur Rhône-Saône habitat, rue Melzet à Villeurbanne pour un montant garanti de 302 600 €.

Le dossier n° CP-2020-3650 est au profit de Rhône-Saône habitat pour l'acquisition en VEFA de 4 logements impasse Amblard à Villeurbanne et 12 logements rue Edouard Aynard à Villeurbanne pour un montant garanti de 3 315 000 €.

Le dossier n° CP-2020-3651 est au profit de Batigère Rhône-Alpes pour l'acquisition de 9 logements impasse Baconnier à Villeurbanne pour un montant garanti de 1 384 687 €.

Enfin, le dernier dossier n° CP-2020-3652 est au profit d'Est Métropole habitat pour l'acquisition en VEFA de 11 logements rue Francis Chirat à Villeurbanne et l'acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 6 logements situés impasse Poncet, toujours à Villeurbanne pour un montant garanti de 1 745 919 €. Voilà, j'en ai terminé monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3642 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3644 et CP-2020-3651 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3646 et CP-2020-3647 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3652 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2020-3653 - Fourniture de pièces détachées et maintenance pour surpresseurs d'air de marque HIBON, RIETSCHLE et ROBUSHI sur les stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte le dossier n° CP-2020-3653. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2020-3653 concerne un accord-cadre pour la fourniture de pièces détachées et maintenance pour surpresseurs d'air spécifiques de marque HIBON, pour les stations d'épuration et de relèvement de la Métropole. C'est un accord-cadre pour un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 140 000 € HT pour la durée ferme de 2 ans, renouvelable 2 ans. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, pas de demande d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Crimier va peut-être arriver, on verra son dossier plus tard...

N° CP-2020-3655 - Lyon 2° - Pôle de covoiturage quai Gailleton - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3656 - Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Autoroutes A6/A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Requalification A6/A7 - Horizon 2020 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3657 - Location et maintenance d'un système de géolocalisation et de main courante d'exploitation mobile pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3658 - Travaux de gros entretien - Renouvellement et modification du génie civil pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3659 - Entretien et maintenance de l'éclairage public sur les voies rapides de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3660 - Lyon 3° - Opération d'allongement et de mise aux normes du tunnel Vivier Merle - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain par un panneau à messages variables (PMV) - Convention entre la société civile immobilière (SCI) CORELY et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3694 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon (ZFE) - Attribution de subventions aux PME, dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte les dossiers n° CP-2020-3655 à CP-2020-3660 et CP-2020-3694. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques dossiers. Le dossier n° CP-2020-3655 est une autorisation de déposer une demande de déclaration préalable pour l'installation d'un site, de pôle exactement de covoiturage sur le quai Gailleton à Lyon 2°. Tout le monde connaît notre politique en matière de covoiturage et ce que nous avons décidé ensemble de faire sur l'axe M6/M7 déclassée et l'aménagement du pôle de covoiturage du quai Gailleton. Le pivot central pourrait être, si vous en êtes d'accord, le pivot central du dispositif d'arrêt de covoiturage imaginé autour du projet de voie réservée.

Il consiste en l'aménagement d'une zone permettant une rencontre facilitée entre conducteurs et passagers, avec ou sans arrangement préalable pour des trajets à destination des pôles attracteurs de trafic desservis par les routes M6/M7. Il comprendra des places de stationnement minute et des quais d'embarquement aménagés de bancs et d'abris-voyageurs.

Je pense que tout le monde voit où il sera installé. Il sera installé sur la partie centrale du quai Gailleton, celle où il y a aujourd'hui un parking qui sépare les voies nord-sud et sud-nord. Voilà l'objet de cette décision et d'autoriser monsieur le Président à déposer la demande de déclaration préalable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ? Ah pardon, Vous avez d'autres dossiers ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Oui. Celui-là était un peu particulier !

Alors, le dossier n° CP-2020-3656 est une autorisation de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant la requalification A6/A7 devenue M6/M7, avenant qui est motivé par des évolutions programmatiques notamment concernant la liaison cyclable du parking-relais (P+R) de La Garde à Limonest et des arrêts de bus du Lycée horticole à Dardilly. Des évolutions également qui ont été demandées, comme le passage de la liaison bus sous l'A450 au niveau de Pierre Bénite, des aléas notamment le renforcement structurel de la bande d'arrêt d'urgence et puis, une nécessité d'assurer des interfaces complémentaires avec des opérations connexes qui se réalisent en même temps. Bref, cet avenant est d'un montant de 330 415 € HT, ce qui représente une augmentation de 17,54 % du montant initial du marché.

Le dossier n° CP-2020-3657 concerne l'autorisation de lancer une procédure en vue de l'attribution de marché de location et de maintenance d'un système de géolocalisation et de main courante d'exploitation mobile pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole. Les prestations relatives à ce marché pourraient être attribuées, si vous en êtes d'accord, selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Ce serait un accord-cadre à bons de commande pour une durée ferme de 4 ans, avec un montant minimum de 90 000 € HT par an, soit au maximum de 360 000 € HT pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° CP-2020-3658 consiste également au lancement d'une procédure de marché pour l'attribution du marché de gros entretien, renouvellement et modification du génie civil pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole, avec toujours une procédure d'appel d'offres ouvert et un accord-cadre à bons de commande pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon tacite une fois 2 années. Le montant minimum est de 500 000 € HT et maximum de 2 000 000 € HT pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° CP-2020-3659 est également le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public sur les voies rapides de la Métropole. Nous utiliserions là aussi la procédure d'appel d'offres ouvert et un accord-cadre à bons de commande pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon tacite une fois 2 ans. Le montant est au minimum de 150 000 € HT et maximum de 600 000 € HT pour la durée du marché.

Le dossier n° CP-2020-3660 consiste à autoriser le Président à signer une convention entre la Métropole de Lyon et la SCI CORELY pour l'installation d'un panneau à messages variables (PMV) sur un tènement appartenant à cette SCI et sur la parcelle cadastrée EM 228 située au droit du n° 170 de la rue Paul Bert à Lyon 3°. Donc, la nouvelle configuration du tunnel autorise et exige que nous mettions ce PMV qui pourrait indiquer aux automobilistes l'encombrement de notre tunnel Vivier Merle. Il est donc souhaitable que nous l'installions sur cette parcelle qui ne nous appartient pas. Il est proposé une convention d'une durée de 25 ans.

J'ai ensuite un dernier dossier n° CP-2020-3694. Vous savez que nous avons en Conseil de Métropole voté une délibération pour l'attribution de subventions à des PME dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres, de véhicules CRIT'AIR 0, des véhicules de transport de marchandises. Nous avons 2 demandes : l'une émanant de la boulangerie de la Croix Paquet pour un véhicule utilitaire léger électrique de 5 000 € proposé et l'autre de Camira également pour un véhicule utilitaire léger électrique pour 5 000 €, soit un montant total de subventions de 10 000 €. Voilà monsieur le Président les dossiers que j'avais à rapporter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ? Ah pardon, madame Vessiller, excusez-moi ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Juste sur la dernière décision où l'on donne des subventions pour les changements de véhicules, c'est la première fois qu'elle passe en Commission permanente ou alors j'étais distraite sur les autres dossiers ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Moi, c'est la première fois que j'en rapporte, effectivement.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Donc, c'est le début de cette démarche, ce sont les premières.

M. LE PRÉSIDENT : C'est le début et donc ce sont les premières qui passent. Vous n'étiez pas distraite !

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci !

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° CP-2020-3661 - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos rapporte le dossier n° CP-2020-3661. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une désignation de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de collège. Cela concerne le collègue Boris Vian sur la Ville de Saint Priest, avec une personnalité qualifiée qui est proposée, madame Marie-France Le Glaunec et avec un avis favorable, on espère pour cette institution. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de demande d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° CP-2020-3662 - Prestations de design et expérimentations de services numériques - Lancement de la procédure de marché avec négociation pour un accord-cadre de prestations de service - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de service - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° CP-2020-3663 - Maintenance et acquisition d'outils de contrôle qualité et prestations associées - Lancement de la procédure de marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° CP-2020-3695 - Partenariat avec le Centre mémoire de ressources et de recherche (CM2R) des Hospices civils de Lyon (HCL) - Approbation d'une convention d'échange de données - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2020-3662 et CP-2020-3663 et CP-2020-3695. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, 3 dossiers. Le premier dossier n° CP-2020-3662 concerne un marché de prestations pour l'expérimentation aux services numériques qui arrive à échéance. Il vous est donc proposé de renouveler ce marché qui nous permet d'avoir une démarche d'Open innovation sur des services sur lesquels nous travaillons, ceci dans une enveloppe entre 600 000 € HT et 700 000 € HT.

Nous avons un deuxième dossier qui propose, cette fois, la proposition d'acquisition d'un outil de contrôle dans le cadre de la migration de notre solution Oracle vers une solution de logiciel libre. Nous avons besoin d'acquérir un outil de collecte de contrôle des données. C'est donc l'objet de ce dossier pour le lancement d'un marché négocié à partir d'un accord-cadre, dans une fourchette, cette fois, entre 150 000 € HT et 180 000 € HT.

Enfin, un dossier qui doit être normalement rapporté par Thierry Philip, excusé. Ce dossier vous demande d'approuver une convention d'échange de données entre le Centre mémoire de ressources et de recherche (CM2R) des Hospices civils de Lyon (HCL) et la Métropole. Il s'agit, pour nous, de croiser nos 2 bases de données pour conduire une évaluation des coûts non médicaux pour des personnes suivies par ce centre et des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en les comparant avec ceux qui ne sont pas suivis habituellement. Cette étude permettra d'identifier des facteurs prédictifs de dépendance. Cette convention permet de fixer les modalités de partage de ces données et nous sommes sur une convention qui n'a aucune incidence financière.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2020-3664 - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projets européen Horizon 2020 intitulé Alimentation 2030 - Habilitier les villes en tant qu'agents de la transformation du système alimentaire - Demande de subventions auprès de l'Union européenne - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano rapporte le dossier n° CP-2020-3664. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Monsieur le Président, ce dossier concerne la candidature de la Métropole à un projet européen sur l'alimentation. Dans ce projet alimentation 2030, l'Union européenne veut apporter un soutien aux villes qui mettent en œuvre un système alimentaire urbain qui répond à 4 priorités :

- d'abord, la nutrition et la santé,
- le respect de l'environnement,
- l'économie de ressources et l'économie circulaire,
- et l'innovation.

En effet, la commission part du fait que 70 % de la population vivra dans les villes en 2050 et que 80 % de la consommation alimentaire sera faite par les grandes villes.

Quels résultats peut-on attendre dans cet appel d'offres : d'abord, ce sont des échanges de bonnes pratiques, cela permet également puisqu'on va en parler, la création d'un vaste réseau de villes européennes sur l'alimentation, cela permet aussi de consolider les données par l'expérimentation, des Living labs dans ces domaines qui vont être mis en place et enfin la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce projet s'appelle FRADICAL. La Métropole a été sollicitée par 2 entités : l'Université de Turku en Finlande et l'Institut Paul Bocuse pour faire partie d'un consortium qui comporte 10 villes européennes adossées elle-même à des universités et des centres de recherches.

Donc, ce projet consisterait, si vous en êtes d'accord, qu'on dépose la candidature, à développer de nouveaux produits et des services qui visent à transformer la production et la consommation d'aliments, en un système alimentaire durable (nutrition, science et technologie).

Le consortium que l'on forme pourrait obtenir un financement global de 12 M€ et pour nous, Métropole et Paul Bocuse, on se répartirait 1,2 M€ sur 3 ans. L'Institut Paul Bocuse va donc s'engager dans des opérations qui paraissent intéressantes pour la Métropole : c'est la structuration de la filière agricole, la prise en compte des attentes des consommateurs, le développement de recettes adaptées aux différentes cibles, des tests et expérimentations in situ et l'accompagnement de la Métropole dans la définition des politiques publiques pour la science et l'innovation.

L'intérêt de la Métropole, vous l'avez compris, c'est de répondre aux enjeux stratégiques de la stratégie alimentaire métropolitaine responsable, de faire de la restauration collective avec une expérimentation et une vitrine de la transition vers une alimentation durable et, enfin, d'intégrer la question de l'alimentation dans les politiques d'aménagement.

Je vous propose que vous donniez l'autorisation au Président de déposer ce dossier de candidature.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° CP-2020-3665 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin du Montout et appartenant à la société civile immobilière (SCI) BB Immo - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3666 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekinne - Acquisition, à titre onéreux, de 5 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. et Mme Da Rocha - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3667 - Lyon 7° - Equipement public - Acquisition, à titre gratuit, de 17 parcelles de terrain nu situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Techsud et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Porte Ampère ou à toute société à elle substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3668 - Neuville sur Saône - Genay - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquérir, d'un tènement immobilier situé avenue des Frères Lumière à Neuville sur Saône et Genay, sur les parcelles cadastrées AD 420, AD 421, AM 632, AM 634 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Jéro - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3669 - Saint Priest - Réserves foncières - Développement économique - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain cadastrées DI 262 et DI 263 situées 25 rue Aristide Briand et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Solyem - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3670 - Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route de Collonges, angle impasse de Hurlevent et appartenant aux conjoints Michoux-Grange et à la société civile immobilière (SCI) MVO - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3671 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 2 et 4 rue des Bienvenus et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Mozaik - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3674 - Saint Didier au Mont d'Or - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 58 rue Victor Hugo - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3675 - Tassin la Demi Lune - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville d'une propriété située 60 avenue du 11 novembre 1918 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3677 - Villeurbanne - Développement urbain - Projet cours Tolstoi - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Villeurbanne, d'un local commercial formant le lot n° 2 de la copropriété située 115 cours Tolstoi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3678 - Pierre Bénite - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et le service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), de terrains situés 96 boulevard de l'Europe et 63 rue Henri Barbusse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3679 - Vénissieux - Equipement public - Echange, avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux de parcelles de terrain nu situées avenue Jean Moulin et rue Président Salvador Allende - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3681 - Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Cyril Suiffet, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint Bonnet de Mure - Approbation de la convention d'indemnisation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3682 - Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Cyril Suiffet, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint Bonnet de Mure - Approbation de la convention d'indemnisation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3683 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Réalisation des équipements publics à destination scolaire et d'esplanade dans le secteur Vaulx en Velin La Soie - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel et d'une convention de mise à disposition de places de stationnement avec la société civile immobilière (SCI) La Soie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3691 - Logement d'abord - Attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020 - Approbation de la convention-type - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2020-3693 - Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Marché de travaux - Lot n° 5 : revêtement de sol - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement d'entreprises Maia Sonnier (mandataire) - Gauthey-Desactiv'Concept (SDC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2020-3665 à CP-2020-3671 et CP-2020-3674 et CP-2020-3675, CP-2020-3677 à CP-2020-3679, CP-2020-3681 à CP-2020-3683, CP-2020-3691 et CP-2020-3693. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je rapporterai une partie des décisions qui reviennent normalement à notre collègue Hélène Geoffroy qui est retenue sur sa commune par l'accueil d'un membre du gouvernement.

Il s'agit, dans un premier temps, des dossiers relatifs à l'action foncière de la Métropole.

Acquisitions

Le dossier n° CP-2020-3665 concerne la Ville de Décines Charpieu. Il s'agit d'acquérir, à titre gracieux, un terrain nu de 83 m² pour élargir le chemin du Montout.

Le dossier n° CP-2020-3666 concerne la Ville de Givors. Il s'agit de 5 lots de copropriétés dans le cadre de l'opération d'aménagement urbain sur le centre, appelé llot Oussekin : il s'agit d'acquérir un appartement, un garage et un terrasse pour un montant de 145 000 €.

Le dossier n° CP-2020-3667 concerne Lyon 7°. Il s'agit-là d'une rétrocession de voirie réalisé par un aménageur dans le cadre de la ZAC Techsud, et donc c'est la réintégration dans le domaine public métropolitain de l'ensemble des voiries de cette ZAC pour une superficie de 37 190 m².

Le dossier n° CP-2020-3668 concerne les Communes de Neuville sur Saône et de Genay. Il s'agit dans le cadre de la mise en œuvre du PPRT d'une acquisition à la suite d'une mise en demeure d'acquérir de 2 bâtiments à usage d'activités situés avenue des Frères Lumière auprès d'une SCI pour un montant de 210 606 €.

Le dossier n° CP-2020-3669 concerne la Ville de Saint Priest pour la régularisation de 2 parcelles oubliées suite à une préemption réalisée en 2017 sur le terrain dit Solyem. Il s'agit d'acquérir, à titre gracieux, ces 2 parcelles pour une superficie de 35 et 32 m².

Le dossier n° CP-2020-3670 concerne la Ville de Saint Romain au Mont d'Or. Il s'agit toujours dans le cadre de travaux de voirie, d'acquérir un terrain nu pour une superficie de 61 m² qui permettra la requalification de la route de Collonges.

Le dossier n° CP-2020-3671 concerne la Ville de Villeurbanne ; toujours dans le cadre de travaux de voirie et l'élargissement de la rue des Bienvenus, il s'agit d'acquérir une parcelle pour une superficie de 274 m². Cette acquisition se fait à titre gracieux auprès d'une SCCV Mosaïk.

Cessions

Le dossier n° CP-2020-3674 concerne la Ville de Saint Didier au Mont d'Or. Il s'agit de la cession d'un terrain bâti d'une superficie de 1 309 m², pour un projet d'habitat de logements conventionnés au 58 rue Victor Hugo au profit de la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, pour un montant de 820 000 €. C'est une revente suite à préemption d'un bien destiné à la création de 7 logements.

Le dossier n° CP-2020-3675 concerne la Ville de Tassin la Demi Lune. Il s'agit de lots de copropriété, l'acquéreur étant la Commune pour un montant de 172 000 € et il s'agit d'une revente suite à préemption d'un appartement, d'une cave et de 2 places de stationnement, la destination étant la réalisation d'habitat conventionné.

Et, enfin, le dossier n° CP-2020-3677 au titre des cessions, concerne la Ville de Villeurbanne. Il s'agit de lots de copropriété, pour une opération de développement urbain sur le cours Tolstoï et c'est la revente d'un local commercial suite à préemption avec préfinancement. L'acquéreur étant la Ville de Villeurbanne pour un montant de 80 000 €.

Opérations diverses ou d'échanges de foncier entre collectivités ou entre organismes

Le dossier n° CP-2020-3678 concerne la Ville de Pierre Bénite. Il s'agit d'un échange de terrain entre la Métropole et le SDMIS destiné à créer un parking public et à reconstituer une réserve foncière au profit du SDMIS. Il s'agit d'une opération avec une soulte nulle car le montant de l'acquisition et équivalent au montant de la cession dans le cadre de cet échange.

Le dossier n° CP-2020-3679 concerne la Ville de Vénissieux pour la réalisation d'un équipement public. Il s'agit d'échange de foncier entre les collectivités pour la déchèterie située rue Jean Moulin et un terrain pour un équipement de petite enfance situé rue Président Salvador Allende. En recettes, la soulte s'élève à 209 000 € qui provient de la balance entre le montant de la cession et celui de l'acquisition.

Nous passons ensuite au dossier n° CP-2020-3681 sur la Ville de Saint Priest ; il s'agit d'une opération au profit de la voirie et c'est une indemnisation à la suite d'une cessation d'exploitation agricole le long du chemin de Saint Bonnet de Mure pour un montant en dépenses de 52,01 €.

Le dossier n° CP-2020-3682 concerne également la Ville de Saint Priest, toujours sur le chemin de Saint Bonnet de Mure, pour une indemnisation à la suite d'une cessation d'exploitation agricole et ce, pour un montant de 69,23 €.

Enfin, le dossier n° CP-2020-3683 concerne également la Ville de Vaulx en Velin dans le cadre du développement urbain de notre Métropole, il s'agit de la mise à disposition à la SCI La Soie, de places de stationnement situées allée du Textile et il s'agit donc de l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel et d'une convention d'occupation entre les parties.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ces dossiers relatifs à l'action foncière. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Développement urbain et habitat

Le dossier n° CP-2020-3691 concerne le programme Logement d'abord. Il s'agit de l'attribution de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée de ce programme Logement d'abord pour l'année 2020. Il s'agit de la quasi reconduction des subventions qui avaient, d'ores et déjà, été attribuées l'an passé à cette même époque, la seule variation intervenant sur une subvention au profit de Batigère. Il y a une variation de 4 000 € au profit de l'association de l'Hôtel Social (LAHSo) où il y a une légère variation de 5 000 €. Toutes les autres subventions sont reconduites à l'identique par rapport à l'an passé.

Le dossier n° CP-2020-3693 concerne la Ville de Vaulx en Velin, sur la zone d'aménagement concerté de l'Hôtel de Ville dans le cadre d'un marché de travaux, le lot n° 5 : il s'agit de revêtement de sol. Il convient d'approuver un protocole d'accord transactionnel avec le groupement d'entreprises Maia Sonnier qui était mandataire et Gauthey-Desactiv'Concept (SDC) qui était co-traitant de cette opération. Il s'agit d'un protocole transactionnel entre les parties faisant suite à des difficultés dans la mise en oeuvre de ce marché lié au lot n° 5, liées à la réduction du volume des travaux à réaliser. Son montant est de 154 016 € HT.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité :

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3691 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2020-3684 - Prestations d'assistances rédactionnelles et de retranscriptions de réunions professionnelles diverses pour la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : prestations de transcriptions simples - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte le dossier n° CP-2020-3684. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier concernant des prestations d'assistances rédactionnelles et de retranscriptions de réunions professionnelles diverses pour la Métropole. Il s'agit du lot n° 1 qui contient des prestations de retranscriptions simples : à titre d'exemple, des réunions, des discours, de comptes-rendus exhaustifs, de comptes-rendus révisés et synthétiques, de synthèses brèves et de notes de synthèses et frappes de documents.

Ainsi, c'est un lot qui est organisé et qui sera géré par un appel d'offres pour une durée ferme de 4 ans. Il faut prévoir les dépenses et permettre au Président de signer cet accord-cadre pour l'ensemble de ces prestations d'assistance rédactionnelle de retranscriptions dans le cadre de réunions professionnelles.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

M. LE PRESIDENT : Je redonne la parole à monsieur Le Faou ; nous avons oublié un dossier.

N° CP-2020-3672 - Corbas - Plan de cession - Développement économique - Secteur Montmartin - Site des Abattoirs - Cession, à titre onéreux, à la société à responsabilité limitée (SARL) Centre Express Limousin (CEL 69), des parcelles de terrain nu cadastrées AS 90 et AS 69 pour partie, situées 4 rue du Mont Blanc - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1640 du 15 mai 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte le dossier n° CP-2020-3672. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, excusez-moi, mes chers collègues, dans la précipitation, j'ai oublié une décision concernant la Ville de Corbas. Il s'agit du dossier n° CP-2020-3672. Il concerne une cession dans le cadre des opérations de développement économique sur le secteur Montmartin au profit d'un acquéreur qui est Centre Express Limousin (CEL 69), d'un terrain de 5 552 m² pour un montant de 552 000 € et cela permettra entre autres, l'aménagement de voies d'accès au projet porté par l'acquéreur et pour faciliter sa mise en œuvre. Voilà monsieur le Président et je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cet oubli.

M. LE PRESIDENT : Pas de demande d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2020-3685 - Saint Didier au Mont d'Or - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain par une station du vélo en libre-service Vélo'V - Convention entre la Ville de Saint Didier au Mont d'Or, la société JC Decaux France et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon rapporte le dossier n° CP-2020-3685. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de l'extension du réseau de stations de vélos partages Vélo'V. Il s'agit d'installer une station à Saint Didier au Mont d'Or. La particularité est qu'elle serait réalisée sur un tènement qui appartient à la Commune. Donc, cela nécessite une convention tripartite entre la Commune, l'entreprise JC Decaux et la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pas de question ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° CP-2020-3690 - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et les associations chargées de la mission d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Poulain rapporte le dossier n° CP-2020-3690. Madame Poulain, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée POULAIN, rapporteur : Monsieur le Président, cette décision propose d'établir une convention de partenariat entre la Métropole et les 13 associations en charge de l'accueil et l'hébergement des enfants confiés à l'ASE. Ces 13 associations gèrent elles-mêmes 63 établissements. Donc, il s'agit de l'amélioration du service rendu par rapport à l'évolution du public accueilli. Ces conventions ont pour finalité de définir clairement les axes à suivre et à améliorer les modalités d'évaluation de ces associations.

Ces conventions sont élaborées suite à un diagnostic de chaque structure qui a débuté en 2018 et qui a permis d'évaluer la conformité des actions, la qualité du service et le résultat des objectifs. C'est une démarche commune avec la PJJ qui intègre les directions de la prévention et de la protection de l'enfance et les directeurs d'associations. Elles sont conclues pour un an. Un bilan sera donc effectué pour apporter ou non des avenants et le prix de journée qui reste identique, n'a pas d'impact financier.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée POULAIN.

N° CP-2020-3692 - Craponne - Francheville - Lyon 5° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Sainte Foy lès Lyon - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2019 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Képénékian rapporte le dossier n° CP-2020-3692. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Monsieur le Président, en lieu et place de Michel Le Faou, ce dossier concerne l'aide à la pierre pour les logements sociaux pour 2019. Il s'agit d'attributions de subventions d'un montant de 633 000 €, permettant la réalisation de 61 logements sociaux, dont 13 prêts locatifs à usage social et en 48 prêts en PLAI. 8 projets sont concernés et sont présentés dans le dossier. Merci.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3692 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2020-3692 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

N° CP-2020-3696 - LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Conventions de partenariat culturel - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° CP-2020-3697 - LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Convention de mise à disposition de mobiliers archéologiques avant transfert de propriété - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Chabrier rapporte les dossiers n° CP-2020-3696 et CP-2020-3697. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur : Monsieur le Président, 2 décisions : la première vous demande d'approuver une convention entre LUGDUNUM Musée et Théâtres romains qui, je le rappelle, est un équipement culturel en régie de la Métropole qui entend élargir son partenariat dans le cadre de l'accès à la culture pour le plus grand nombre et, notamment, vis-à-vis d'un public empêché ou en tout cas, avec des difficultés. Cette convention aurait dans un premier temps la forme d'un partenariat entre LUGDUNUM Musée et Théâtres romains et l'œuvre Saint Léonard à Couzon au Mont d'Or qui est une association caritative ancienne et qui gère un ESAT, un établissement et service d'aide par le travail, dans le cadre de populations en situation de handicap. La deuxième association concernée dans le cadre de ce partenariat, c'est "Volontariat et soutien par l'art" qui œuvre notamment à destination des publics des EHPAD.

Le dossier n° CP-2020-3697 présente un objet très clair. Suite à une délibération votée en septembre dernier, la Ville de Lyon entend renoncer à la propriété de ces collections au bénéfice de la Métropole et le transfert de propriété des collections vers la Métropole pour son Musée archéologique LUGDUNUM doit se faire dans le cadre de règles établies par le ministère de la Culture après notamment un rapport du service régional de l'archéologie.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CHABRIER.

N° CP-2020-3673 - Couzon au Mont d'Or - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'un terrain bâti situé 30 rue Aristide Briand - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Panassier rapporte le dossier n° CP-2020-3673. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un dossier qui porte sur l'acquisition d'une ancienne caserne de pompiers aujourd'hui complètement désaffectée et déclassée à Couzon au Mont d'Or dans le cadre du réaménagement du secteur de la gare. Il vous est donc proposé de céder cette parcelle à l'OPH Lyon Métropole habitat pour un montant de 316 223 € pour réaliser un immeuble avec des commerces en rez-de-chaussée et 20 logements sociaux, en mode prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et prêt locatif social (PLS). Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3673 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PANASSIER.

N° CP-2020-3676 - Villeurbanne - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat d'un immeuble situé 1 rue Viret - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3680 - Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de l'immeuble situé 20 rue de la Platière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona rapporte les dossiers n° CP-2020-3676 et CP-2020-3680. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier n° CP-2020-3676 correspond à une préemption réalisée par la Métropole, qui a exercé un droit de préemption pour un immeuble situé 1 rue Viret à Villeurbanne au profit d'Est Métropole habitat. Donc, nous vous demandons de bien vouloir approuver la revente, par la Métropole, à titre onéreux, à Est Métropole habitat pour un montant de 435 000 €.

Le dossier n° CP-2020-3680 est également une préemption de la Métropole, cette fois au profit de la SACVL pour un immeuble situé 20 rue de la Platière à Lyon 1^{er}. Cet immeuble acquis pour un montant de 2 150 000 € sera mis à disposition de la SACVL, afin d'offrir une offre de logement social à Lyon 1^{er}. Il y aura 3 logements en PLUS, 3 en PLAI et 2 locaux commerciaux. La mise à disposition de l'immeuble se ferait par un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, suivant les modalités d'un droit d'entrée s'élevant à 1 182 500 €, le paiement d'un loyer annuel de 1 € symbolique pendant toute la durée du bail, soit 55 ans et la réalisation par le preneur des travaux de réhabilitation à hauteur de 55 300 € HT. Nous vous demandons d'approuver la mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans au profit de la SACVL, pour cet immeuble situé 20 rue de la Platière. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3676 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),
- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3680, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° CP-2020-3654 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Mission Carré de Soie - Consultation de marché d'études, d'expertises et de conseil - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT, en remplacement de M. le Vice-Président CRIMIER, absent : Il reste un dossier. Je propose que nous n'attendions pas monsieur Roland Crimier, absent, pour clôturer cette Commission permanente. Je vais vous le présenter très rapidement.

En fait, il s'agit de l'autorisation de signer un accord-cadre pour une mission d'études, d'expertises et de conseil dans le cadre de la mission Carré de Soie. Monsieur Crimier me disait encore récemment qu'il était tout à fait favorable à cette décision extrêmement importante. Donc, je vous propose de la mettre au vote, s'il n'y a pas de question.

Pas d'opposition ? Je lui en ferai part, il en sera satisfait.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président CRIMIER, absent.

(La séance est levée à 11 heures 30).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 10 février 2020.

Le Président,

La Secrétaire de séance,
